



Monsieur Éric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75001 PARIS

Paris, le 19 novembre 2020

Monsieur le Garde des Sceaux,

Mon attention a été appelée par l'affaire de cette jeune fille mineure qui accuse 20 pompiers de viols et dont seuls 3 d'entre eux sont mis en cause, non pour viols sur mineure mais pour "atteintes sexuelles sur mineure de moins de 15 ans".

Il ne nous appartient pas ici de commenter des décisions de justice en cours. Toutefois ce type d'affaire interroge chacun d'entre nous sur l'instauration d'un âge minimum légal du consentement à un rapport sexuel (ou tout autre acte de nature sexuelle) avec un adulte.

Jusqu'à présent, et malgré un engagement présidentiel en la matière, le gouvernement a reculé devant l'avis défavorable – mais non contraignant – du Conseil d'État.

Pourtant la France a ratifié, en juillet 2014, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul et s'était ainsi engagé à mettre en œuvre les dispositions contenues dans ce document.

Or, fin 2019, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a dénoncé des retards pris par la France sur plusieurs points de la convention, dont la pratique de correctionnalisation des viols (dans 80 % des cas) et le faible taux de condamnation effective du viol en tant que crime (10 % des plaintes pour viols aboutiraient à une condamnation).

Une application complète de la Convention d'Istanbul permettrait de lutter contre l'impunité des violences pédocriminelles et des violences sexuelles faites aux femmes comme aux enfants, avec notamment la mise en place d'un âge minimum en deçà duquel il doit y avoir présomption de non-consentement.

Aussi je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer quelle est la position gouvernementale sur ce sujet et quelles orientations vous entendez prendre dans les prochains mois afin d'envoyer un signal positif aux victimes de violences sexuelles.

Certain de votre intérêt, je vous prie de croire, monsieur le Garde des Sceaux, en l'expression de mes salutations distinguées.

Yves DÉTRAIGNE

YVES
DÉTRAIGNE

SÉNATEUR

DE LA
MARNE